

Lettre de Jacques F. Poos à Edouard Chevardnadze (Luxembourg, 13 janvier 1991)

Légende: Le 13 janvier 1991, Jacques Poos, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil des Communautés européennes, adresse à Edouard Chevardnadze, ministre soviétique des Affaires étrangères, une lettre dans laquelle il condamne l'intervention à Vilnius des troupes soviétiques contre le bâtiment de la télévision lituanienne.

Source: La présidence luxembourgeoise des Communautés européennes (1er janvier 1991 au 30 juin 1991).

Luxembourg: Service information et presse du gouvernement luxembourgeois, 1991. 232 p. p. 18.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jacques_f_poos_a_edouard_chevardnadze_luxembourg_13_janvier_1991-fr-8dd3d567-ae7e-42da-98e9-fb7f232b5fa0.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

Lettre de Jacques F. Poos à Edouard Chevardnadze (Luxembourg, 13 janvier 1991)

S. E. Monsieur Edouard Chevardnadze
Ministre des Affaires étrangères de l'URSS

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de Président du Conseil des Communautés européennes, j'ai le devoir de vous faire part de l'émotion très vive que suscitent dans la Communauté et ses États membres les événements en Lituanie.

La Communauté et ses États membres condamnent l'escalade de la tension dans les pays baltes qui vient d'aboutir en Lituanie à la confrontation ouverte avec perte de vies humaines.

Ils lancent un appel urgent aux autorités soviétiques afin qu'elles renoncent sans délai au recours à la force et mettent un terme à l'intervention des forces militaires.

Se référant à leur démarche du 11 Janvier, la Communauté et ses États membres demandent aux autorités soviétiques d'agir en conformité avec les engagements souscrits tant dans l'Acte Final d'Helsinki que dans la Charte de Paris et réitèrent leur ferme souhait de voir l'URSS engager dans les plus brefs délais des négociations avec les représentants élus des Républiques baltes de manière à satisfaire par une solution pacifique aux aspirations légitimes des peuples baltes.

Monsieur le Ministre, je demande aux autorités soviétiques de tenir compte de ces données et de ne pas compromettre par des actes inacceptables aux yeux de la communauté internationale les relations entre la Communauté et l'Union Soviétique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération

Signe
(Jacques F. Poos)